

Aides ADEME / Collectivités Territoriales	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers
Alsace	Région – aide forfaitaire de 450 €	Région – aide forfaitaire de 450€	30% Région : 30 % ADEME en parité 250 €/m2 maxi	NC	Gestion de la Région avec ses relais
Aquitaine	Région – aide forfaitaire de 700 €	Région – aide forfaitaire de 2000 €	Parité région + ADEME : Public : 66% (500€/m ²) Privé : 50% (400€/m ²)	NC	Gestion de la Région
Auvergne	Région – Aide forfaitaire : - 600 € de 2-3 m ² - 800 € de 3à 5 m ² - 1000 € de 5 à 7 m ² ADEME : +500 € si CI pas applicable	Région Région – aide forfaitaire de 1 500 m ² ADEME : 2500 € si CI pas applicable	Région : - 210 à 320 € (parité ADEME et région) secteur concurrentiel	maximum 20% du montant HT ou TTC (selon MO) plafonné à 2€/Wc	EIE traite et assemble les dossiers Région gère les demandes
Basse Normandie	Région : Aide forfaitaire de 30% frais d'installation plafonnée à 500 € hors équipement	Région : Aide forfaitaire de 30% frais d'installation plafonnée à 500 € hors équipement	ADEME+Région : 30 % à 280 €/ m ²	Région : aucune aide	Région
Bourgogne	1200 €	2000 €	40 à 50% ADEME + Région	Région : Particuliers : 50%	ESC Collective : Gestion commune ADEME-Région Particuliers : Région
Bretagne	Région : - 305 € 2 pou 2 m ² - 460 € pour 4 m ² - 610 € pour 6 m ²	Région - aide forfaitaire de 1150€ + 760 € en cas d'intégration au bâti au sens de l'avis technique du CSTB + 760 € cumulable le cas échéant, pour les systèmes couvrant plus de 25 % des consommations thermiques.	ADEME et Région en parité : aide maximale de 60% (30%+30%) plafonnée à 400€/m ²	Particuliers (<2kW) : Région = 0 (ADEME = 1€/Wc) Collectif (<15kW) : Région 2,3€/Wc + ADEME 2,3€/Wc	Particuliers : EIE gèrent et assemblent les dossiers, la Région gère (passage en commission permanente mensuelle) ECS collective : gestion commune ADEME-Région
Centre	Région : - 700 € de 2 à 3 m ² - 900 € de 3 à 5 m ² - 1200 € de 5 à 7 m ²	Région : · une prime de base de 920 € · un supplément de 610 €, en cas d'intégration au bâti au sens de l'avis technique du CSTB · un supplément de 610 €, cumulable le cas échéant, pour les systèmes couvrant plus de 25 % des	70% ADEME+Région	NC	

		consommations thermiques.			
Champagne- Ardennes	Région : 2 à 3m ² 600 € 3 à 5 m ² 900 € 5 à 7 m ² 1100 €	Région : 150 € / m ² de 7 à 20 m ²	ADEME+Région : - 60% avec une assiette plafonnée à 700 €/m ²	Région : aucune aide	Instruction DR ADEME
Corse	CTC : - 600 € (dont 160 € EDF) de 2-3 m ² - 700 € (dont 160 € EDF) de 3 à 4 m ² - 1000 € (dont 340 € EDF) supérieur 4 m ² + 150 € si éléments séparés (capteur eh toiture + ballon en bas)	CTC : 25% du coût d'installation plafonné à 3450 € maxi	ADEME + CTC : Plafond 800 € et 60% maxi assiette 45% maxi concurrentiel	Région n'aide pas	Région (ADEC)
Franche Comté	Aides départementales Plafond régional basé sur le cumul des aides publiques (départements) (p.ex. si suite à ce cumul il reste <150€ à subventionner, la Région n'aide pas)	Région – aide forfaitaire de 920 € plafonnée à 80% HT ou TTC (selon MO) + 760 en cas d'intégration au bâti au sens de l'avis technique du CSTB	ADEME + Région : 70 % maxi avec plafond ADEME de 350 € / m ² → <u>à vérifier</u>	NC	Région et départements
Haute Normandie	Aide forfaitaire de 1400 €	Aide forfaitaire de 2300 € pour une installation SSC > 7 m ²	Aide forfaitaire de 200 € par m ² de capteur solaire, dans la limite d'un plafond d'intervention publique de 80 % du coût hors taxe de l'investissement. Pour les moquettes solaires, taux d'intervention de 15% du coût hors taxe de l'investissement.	NC	Gestion par la Région de façon autonome depuis 2005
Ile de France	0	0	Région : 200 €/m ² , L'ADEME : 400 €/m ²		Région pour ESC collective
Languedoc-Roussillon	Région : Aide forfaitaire de 700 €	Région : Aide forfaitaire de 700 €	ADEME + Région : Hébergement touristique, Etablissement de santé, Exploitations agricoles, Collectivités locales, Entreprises : ● Investissement : ≤ à 70 % d'un plafond de 670 €/m ² de	Photovoltaïque raccordé au réseau : Collectivités, Hébergement touristique, Etablissement de santé, HLM, Entreprises, Associations : Opérations exemplaires retenues dans le cadre de	Gestion ADEME et Région commune, décision : Région.

			capteurs installés soit 470 €/ m ² maxi Installation solaire de séchage de fourrage : 30 % maxi Réhabilitation d'installations solaires collectives existantes : 60 % maxi	l'appel à projet : 4,6 € par Wc, avec possibilité de déplaçonnement en cas de surcoût justifié de l'intégration au bâti Sites isolés : Collectivités, Hébergement touristique, Entreprises, EDF, Associations : Régime urbain = 60 % maxi, Régime rural = 16,2 % maxi.	
Limousin	Région – aide forfaitaire de 600 €	Région : 30% du montant investissement (aide destinée à tout public)	ADEME + Région (en parité): 70% maximum 30% du montant pour les organismes publics, collectivités, établissements, bailleurs sociaux, associations 50% pour les logement sociaux et PME/PMI 40 % du montant pour les grands groupes (hormis PME/PMI)	NC	Région
Lorraine	Région : 2 à 5 m ² : 800 € 5 à 7 m ² : 900 € Cté Urbaine de Grand Nancy : 100€/m ² Villers-les-Nancy et Maxeville : +150€ forfaitaires Plafond : cumul CI 40% + Région + Collectivités < 60%	Région - aide forfaitaire de 1300€	Région + ADEME : Selon le type du MO - Collectivités : jusqu'à 60 % selon crédits disponibles (ADEME : 350€/m ² + complément par la Région) - PME /PMI : jusqu'à 40% (grâce au bonus opérations exemplaires) - Grands groupes hors PME : pas d'aide du CR	- Entreprises (limité 15kWc) : aide 4,6€/Wc ADEME + Région - Particuliers (limité à 2kWc) aide Région seule de 70 % du montant global	Demandes dossiers type pour particuliers : EIE, traitement : Région
Midi-Pyrénées	Région - Aide forfaitaire : - 686 € de 2 à <3 m ² - 915 € de 3 à <5 m ² - 1143 € de 5 à <7 m ²	Région aucune aide	ADEME + Région : 70% maxi Sauf secteur concurrentiel (ADEME : 350 € / m ² maxi)	Région : aucune aide	Gestion région
Nord Pas de Calais	Région – aide forfaitaire de 700€, quelque soit la surface	Région : Aide forfaitaire de 980 € + 760 € en cas d'intégration au bâti au sens de l'avis technique du CSTB + 760 € cumulable le cas	Région : Opérations ponctuelles (1 seul projet) 350 €/m ² Opérations groupées au niveau territorial ou patrimonial (ex. bailleurs sociaux) : jusqu'à 500 €	Région : Particuliers : 2€ Wc Hors particuliers : 2,8 Wc	Gestion dossiers particuliers déléguée à l'ADEME, sauf ECS collective, mandaté par le CR

		échéant, pour les systèmes couvrant plus de 25 % des consommations thermiques.			
Pays de Loire	Région : 400 €	Région : 1 000 €	ADEME+Région : - 400 € / m2 (M.O privée) - 500 €/ m2 (M.O publique) - 30 % maxi pour piscines collectivités, séchage solaire - enveloppe : 1 360 000 € (solaire, éolien, PHE)	Région : Particuliers : 2€/Wc <3kW Entreprises : 4€/Wc plafond déterminé en fonction de l'étude économique	Réception ADEME - Gestion Région (construction DR Ademe)
Picardie	Région - aide forfaitaire de 230 €/m ² pour une installation >2 et <7m ²	Région : Aide forfaitaire pour une installation > 10m ² : + 2300 € + 760 € en cas d'intégration au bâti au sens de l'avis technique du CSTB + 760 € cumulable le cas échéant, pour les systèmes couvrant plus de 25 % des consommations thermiques.	Région + l'ADEME : Jusqu'à 50 %, selon l'exemplarité de l'installations		
Poitou Charente	Région : <5m ² : 800 € >5m ² : 1000 €	Région : Aide forfaitaire de 1000€ 1000 € + 1000 € en cas d'intégration au bâti au sens de l'avis technique du CSTB et si les systèmes couvrent plus de 25 % des consommations thermiques.	ADEME+Région en parité (Fond régional pour la maîtrise de l'énergie et des déchets et du développement durable - FRMEDDD) : Jusqu'à 80 % selon le type de MO	Région : < 3kWc : 1€/Wc + aide à la production de 0,4€/kWh pour prévisionnel de production énergétique sur 5 ans <3kWc 1€/Wc + aide à la production de 0,3€/kWh pour prévisionnel sur 5 ans Plafond particuliers : 5kW	Instruction technique : ADEME, gestion administrative (convention, payemeny) : Région
PACA	700 € (chèque Région) + 350 € CG 04 + 350 € CG 84 + aides de communes ou de pays (400 ou 700 €)	Idem (CESI)	- 80% pour les collectivités avec 600 € de plafond d'aide ADEME + Région et CG 06 aides complémentaires - 70% pour les PME et les copropriétés, plafonné à 530 €/m ² - 40% pour les grands groupes (hors PME), plafonné à 300 €/m ² (ADEME + Région) + CI soit 560 €/m ² au total		- Gestion CESI + SSC: Région et départements - Collectif : ADEME
Rhône Alpes	650 € Région + 450 € Ardèche CG	Région 1500 €	ECS (bailleur publique ou privé, entreprises) : 30% coût travaux	Aides régionales : Collectif :	Gestion région et départements séparée

	+ 500 € Drôme CG + 460 € Isère CG + 300 € Savoie CG + 500 € Loire		HT, plafonné. à 400 € par équivalent-logement ou par « tranches » de 800 kWh/an de production solaire <i>Pour les bâtiments qui ne seraient pas constamment occupés (bâtiments tertiaires, gîtes, entreprises, secteur agricole) 1 équivalent logement = production solaire de 800 kWh/an</i> SSC : Subvention plafonnée à 30% des dépenses HT <i>(Assiette de subvention plafonnée à 1€/HT/kWh économisé annuellement)</i> Piscines : 20% du coût des travaux HT <i>(Montant des dépenses éligibles plafonné à 0,6 € HT/kWh économisé annuellement)</i> Séchage solaire des récoltes (secteur agricole) : 80% de la dépense éligible HT ECS à usage collectif : groupement de maisons individuelles : 500 €/logement	- Equipement en site isolé maxi 30 % des coûts HT - Equipement collectif raccordé au réseau : maxi 25 % des coûts HT. Plafond de subvention de 150 000 € Sous réserve de présentation de l'étude présentant les efforts substantiels en maîtrise de la demande d'électricité Particuliers : Bonification à la production de 0.6 €/KWh produit, calculée sur 6 ans et plafonnée à 7 200 € <i>Cette production est forfaitisée à raison de 1000 kWh/kWc installé soit 3600 € / kWc installé.</i> <i>Ce montant inclut une participation de l'ADEME équivalente à 1 €/Wc installé, plafonnée à 2000 €.</i>	
--	--	--	---	--	--